

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 mars 2011 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des services médicaux du travail

A.M. 15-01-2013

M.B. 12-03-2013

La Ministre de la Santé,

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail telle que modifiée;

Vu l'arrêté du Régent du 11 février 1946 portant approbation des titres 1^{er} et II du Règlement général pour la protection du travail, l'article 107, tel qu'il a été modifié;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 13 juillet 1984 réglant l'agrément des services médicaux du travail, tel qu'il a été modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 mars 2011 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des services médicaux du travail;

Considérant la notification des organisations représentatives des employeurs;

Considérant la notification des organisations francophones des médecins du travail,

Arrête :

Article unique. - Est nommé à la Commission d'agrément des services médicaux du travail en qualité de membre présenté par les organisations représentatives des employeurs comme suppléante de M. APPRUZESE : - M. DE LAME;

Est nommée à la Commission d'agrément des services médicaux du travail en qualité de membre présenté par les organisations francophones des médecins du travail en remplacement de Mme MAHAU comme suppléante de M. FARR : Mme BALADI;

Est nommée à la Commission d'agrément des services médicaux du travail en qualité de membre présenté par les organisations francophones des médecins du travail en remplacement de Mme SCHLEICH comme membre effective : Mme LAIGLE;

Est nommée à la Commission d'agrément des services médicaux du travail en qualité de membre présenté par les organisations francophones des médecins du travail comme suppléante de Mme LAIGLE : Mme LIBOTTE;

Est nommée à la Commission d'agrément des services médicaux du travail en qualité de membre présenté par les organisations francophones des médecins du travail en remplacement de M. DOYEN comme suppléante de M. HUBERLANT : Mme DENIS.

Bruxelles, le 15 janvier 2013.

Mme F. LAANAN